



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

INA

Question écrite n° 64778

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la dégradation de l'état des archives télévisuelles de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), dont les supports vieillissent très mal. La solution de la numérisation a permis de sauver une partie de ces archives, mais une autre partie risque d'être définitivement perdue si leur numérisation n'intervient pas très rapidement. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour accélérer la numérisation complète, et donc la sauvegarde, des archives télévisuelles détenues par l'INA.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la numérisation des archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). La sauvegarde de la mémoire audiovisuelle est l'une des responsabilités importantes du ministre de la culture et de la communication, relevant à la fois de sa mission de sauvegarde du patrimoine et de la politique des médias. Le ministre souhaite donc voir poursuivre et intensifier les efforts en matière de numérisation du patrimoine audiovisuel. Le contrat d'objectifs et de moyens signé le 27 avril 2000 entre l'État et l'INA a marqué un recentrage de l'activité de l'établissement public sur ses missions fondamentales de conservation et de valorisation des archives. Plusieurs projets ont alors été mis en oeuvre, au premier rang desquels figure le plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) des fonds de l'INA menacés par la dégradation des supports et l'obsolescence des matériels de lecture. Sur la période 2000-2004, ce plan a permis de sauvegarder plus de 150 000 heures de programmes audiovisuels, que ce soit pour la radio ou pour la télévision. Aujourd'hui, environ 680 000 heures de programmes télévision et radio enregistrés sur des supports analogiques restent menacées de destruction à l'horizon 2015. La loi de finances pour 2005 a donné à l'INA les moyens d'engager un plan ambitieux d'accélération de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel. Ainsi, la dotation publique affectée à l'INA, destinée principalement à l'accélération du PSN, a augmenté de 5,7 %, soit près de 4 millions d'euros supplémentaires. Cet effort conséquent se traduit dans le budget pour 2005 de l'Institut par le doublement des dépenses relatives au chantier de la sauvegarde de ses fonds patrimoniaux, qui atteignent plus de 10 millions d'euros. Le nouveau projet de contrat d'objectifs et de moyens, qui couvre la période 2005-2009, a été approuvé par le conseil d'administration de l'institut du 20 octobre dernier et signé par le ministre de la culture et de la communication et le président-directeur général de l'INA le 14 novembre dernier. L'accélération du PSN constitue l'axe majeur de ce nouveau contrat. Ainsi, il permettra d'assurer la préservation intégrale d'ici à l'horizon 2015 des fonds patrimoniaux menacés de dégradation irréversible (soit 820 500 heures de programmes audiovisuels enregistrés sur des supports analogiques périssables).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64778

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4732

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 491